

*Sensible à la question du dépistage du cancer du sein, j'ai interrogé la Ministre de la Santé sur le passage de l'analogique au numérique dans le cadre de la mammographie et, plus particulièrement, sur les problèmes d'accessibilité à cette technologie dans les milieux ruraux.*

*Je crains en effet que l'évolution de ce programme vers le numérique creuse des inégalités en santé, alors que l'objectif de cette législature est de réduire ces inégalités et d'orienter ses actions vers les publics fragilisés.*

*Dans la province du Luxembourg, ce passage de l'analogique au numérique implique qu'il n'y a, actuellement, plus que 4 centres agréés contre 9 en 2002 ; les centres ne peuvent assumer le passage au numérique en raison des coûts importants qu'il engendre (de l'ordre de 300.00€).*

*La diminution de l'offre de centres agréés ne correspond dès lors plus à l'objectif du dépistage du cancer du sein, à savoir permettre à chaque femme entre 50 et 69 ans de bénéficier d'un dépistage, quelle que soit sa situation économique et sociale.*

*L'éloignement risque de décourager la participation au dépistage pour les femmes vivant dans une zone rurale ou en situation de précarité.*

*Face à ces difficultés, la Ministre a annoncé, en réponse à ma question, que la phase transitoire du passage de l'analogique au numérique était prolongée de 2 ans afin de permettre aux unités intéressées par le programme de se numériser durant ce délai supplémentaire.*

*Je me réjouis de cette excellente nouvelle qui facilitera et encouragera toutes les femmes, indépendamment de leur situation socio-économique ou géographique, à bénéficier du programme de dépistage du cancer du sein.*

*Pour moi, il s'agit d'une première victoire. Je continuerai à défendre avec détermination ce dossier délicat afin d'obtenir l'abrogation de cette mesure, aux côtés de Thérèse Mahy, députée cdH provinciale en charge notamment de la santé.*

*Dimitri FOURNY.*